

Poursuites d'études après le BTS MCO :

Que faire après un BTS MCO ?

Après la formation **BTS MCO**, il est possible de continuer son cursus à l'université en :

- Licences professionnelles (licence pro banque/assurance; licence pro responsable de développement commercial, licence pro responsable de la distribution; licence pro e-commerce.....)
- en licence LMD (L3 en économie-gestion ou en sciences de gestion),
- Classe prépa ATS économie/gestion: Les élèves se partagent entre le lycée et l'université. Ils ont une vingtaine d'heures de cours par semaine en lycée (anglais, culture générale, économie-droit, gestion, mathématiques...), qui les préparent aux concours des admissions parallèles en 2e année des écoles de commerce. Le reste du temps, ils sont à l'université, en 3e année de licence économie et gestion ou AES. À la fin de ce parcours, et à condition de réussir les examens universitaires, ils valident la 3e année de licence.
- écoles de commerce, bac+ 3 à bac+5